

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 50 (1942)
Heft: 2

Artikel: Gens de Sainte-Croix et gens de Bullet en 1550
Autor: Junod, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-39213>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

Gens de Sainte-Croix et gens de Bullet en 1550¹

Les quelques pages qui suivent sont consacrées à la population de ces deux villages jurassiens en 1550. Pourquoi précisément cette année-là, et non un an plus tôt ou plus tard, dira-t-on? C'est que l'historien n'a pas toujours la possibilité de choisir son époque; il est limité par ce qui, de l'énorme masse des faits, subsiste dans les quelques registres, lettres, comptes et manuaux échappés à la destruction. Si nous pouvons nous occuper de la population de Sainte-Croix et de Bullet en 1550, c'est que nous avons à notre disposition un rôle d'impôt pour cette année-là. C'est peu de chose, sans doute, pour une étude semblable, mais il est cependant possible, semble-t-il, de tirer de ce document quelques renseignements intéressants.

Lors de la conquête de 1536, les Bernois avaient trouvé le Pays de Vaud fortement hypothéqué par les ducs de Savoie. Une première vente de biens ecclésiastiques, en 1542, n'avait pu suffire à le dégrevier entièrement. Aussi, en 1550, le gouverne-

¹ Communication faite à la séance de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie à Sainte-Croix, le 6 septembre 1941.

ment décida-t-il de lever sur le Pays de Vaud une contribution extraordinaire, une taille, comme on disait alors, pour le « dégager et débrigner d'Allemagne »¹. De nos jours, une pareille opération fiscale s'appellerait prélèvement sur la fortune ou impôt de sacrifice.

La taille de 1550 comprenait d'abord une taxe fixe, de 6 sous par feu, le focage ou fouage, à laquelle nul de ceux qui « tenaient feu » (en latin *focus*), pauvre ou riche, ne devait échapper ; puis un impôt proportionnel d'un pour cent sur la fortune nette. Chaque contribuable, en l'occurrence chaque chef de famille, devait établir, au plus près de sa conscience, « sans fraude ni barat », l'état exact de sa fortune, annonçant également les biens et les dettes, l'actif et le passif² ; cet état, réduit « en écrit dans un rôle », était soumis à l'examen du bailli ; le résultat de cet examen, c'est-à-dire la fortune nette et la taille à payer, plus le focage, était consigné, par les soins d'un notaire, dans le registre de la taille du bailliage. Ces registres n'ont malheureusement pas été tous conservés ; les Archives cantonales vaudoises possèdent aujourd'hui ceux des bailliages de Lausanne (moins la ville)³, Moudon⁴, Avenches⁵, Yverdon⁶, Romainmôtier⁷, Nyon⁸ ; plus ceux des trois bailliages rendus à la Savoie à la suite du traité de Lausanne de 1564, Gex⁹, mandement de Ternier¹⁰, mandement de Gaillard¹¹; Thonon¹². Prenons le registre de la taille du bailliage d'Yverdon ; c'est un volume de 264 pages ; Sainte-Croix y occupe les pages 195 à 205, Bullet, les pages 206 à 210.

Un premier renseignement que l'on en peut tirer, c'est le nombre des feux des deux villages, c'est-à-dire le chiffre approxi-

¹ A.C.V., Bp 16, page 1.

² On trouvera dans Pierrefleur (ch. 212, p. 181 sq.) un exemplaire du mandat par lequel le bailli de Morges enjoignait aux contribuables de son bailliage de remettre une déclaration de fortune pour l'impôt qui allait être levé.

³ A.C.V., Bp 13. ⁴ A.C.V., Bp 14. ⁵ A.C.V., Bp 13 bis.

⁶ A.C.V., Bp 16. ⁷ A.C.V., Bp 15 bis. ⁸ A.C.V., Bp 15.

⁹ A.C.V., Bs 2. ¹⁰ A.C.V., Bs 6. ¹¹ A.C.V., Bs 5.

¹² A.C.V., Bs 7.

matif de la population. Pour Sainte-Croix, on trouve 112 feux, pour Bullet, 64. Combien cela représente-t-il d'habitants? Les historiens varient dans leurs appréciations : on allègue parfois le grand nombre d'enfants dans chaque famille sans tenir un compte suffisant de la mortalité extrêmement forte, surtout parmi les enfants en bas âge. Un document d'un siècle postérieur permet de se faire une idée un peu précise de ce que pouvait être le nombre des membres d'une famille, ou plus exactement d'un feu ou ménage : le second registre des baptêmes de la paroisse de Fiez nous donne, pour 1651, le rôle de la population des villages de Mauborget et Novalles, soit les noms de chaque chef de famille, avec l'état complet des membres de sa maison, femme, enfants, parents, serviteurs. Pour Mauborget, on trouve 81 personnes pour 14 feux, soit près de 6 personnes par feu ; à Novalles, il y a 96 personnes pour 23 feux, soit à peine plus de 4 personnes par feu¹. Si l'on prend comme moyenne le chiffre de 5 personnes par feu, on aura des chances de ne pas s'écartez trop de la réalité. Ce chiffre donnerait pour Sainte-Croix en 1550 une population de 560 habitants environ, et pour Bullet, 320.

Si l'on compare ces chiffres avec ceux des années 1803, 1910 et 1920, on fera des constatations intéressantes.

	1550	1803	1910	1920
Sainte-Croix	560	2455	5190	5332
Bullet.....	320	778	569	540 ²

La population des deux villages, dont les chiffres étaient assez voisins en 1550, présente maintenant un écart proportionnel beaucoup plus considérable : alors que Sainte-Croix est devenu une localité essentiellement industrielle, qui continue à s'accroître, malgré les saignées que lui cause parfois l'émigration consécutive aux périodes de crise, Bullet est resté presque

¹ A.C.V., Eb 57², page 55 sq.

² Ces chiffres sont empruntés au D.H.V. et au *Livre d'Or des familles vaudoises*.

uniquement agricole ; l'augmentation de la population au début du XIX^e siècle, due à l'amélioration générale des conditions d'existence, n'a pu se maintenir. Il y a là un exemple frappant de la dépopulation graduelle d'une région où les habitants vivent de l'agriculture montagnarde.

Quels sont les noms des habitants en 1550? A Sainte-Croix on trouve les noms de toutes les anciennes familles bourgeoises actuellement encore existantes, le nom de Simon excepté ; il y a en outre quelques noms de famille disparus depuis lors. Voici le nombre des familles de chaque nom : Addor 2, Aymonin 1, Bahon 1, Besse 1, Bornand 11 (avec un François et un Petit François, un Jean et un Petit Jean), Contoz 2, Criblet ou Crublet 3, Cul 1, Campiche 1, Cuendet 1, Gicon 1, Girard 6, Gonthier 3, Gueissaz 5, Guérard 1, Guignard 1, Guyot 1 (on le verra tout à l'heure, c'est un nom de Bullet), Jaccard 7, Jaques 5, Jantat 1, Genaud, Geneux, Genoux et Junod 15 (il n'est pas, avec l'orthographe variable du temps, possible de démêler ces quatre noms, qui remontent tous les quatre à un diminutif du prénom Jean), Joseph 4, Margot 6 (avec un Claude de Meytabié et un Claude Margot alias Trachet, un Jean et un Jean le Jeune), Martin 6 (dont Henry le Vieux et Henry le Jeune), Mermod 3, Mutrux 1, Paillard 9 (avec Pierre Paillard, Pierre Paillard et Pierre Paillard dit Luther), Pernod 1, Perrier 4, le gendre à Piguet, dont nous ignorons le nom, Recordon 5, Sueur 1 et Thiolland 1.

A Bullet les noms sont les suivants : Addor alias Billiard 1, Aymonet 1, Billiard 5, Bonet 3, Bornoz 7 (ce nom, éteint à Bullet, se retrouve au siècle suivant à Vaugondry et à Onnens), Bugnon 1, Chaillod 2, Champod 3, Gaillard 3 (tous les trois s'appellent Jaques, il y a Grand Jaques, Petit Jaques et Jaques fils de feu Jean), Girod 1, Grise 4 (également un nom disparu qu'on retrouve à Villars-Burquin), Gueissaz 1, Guiot 2, Jaccod 1, Jaques 1, Lambert 5, Martin 1, Pacthon 1, Paillard 1, Perret 2, Robellaz 7, Sueur 2, Thévenaz 6 (avec un Pierre, un Grand Pierre et un Pierre fils de feu André), Thievent 1 et Vulbez 2.

Les noms de famille sont relativement peu nombreux ; on aura remarqué au passage la fréquence des mêmes prénoms ; ce n'est pas pour faciliter le travail des généalogistes, qui se trouvent parfois disposer, à la même époque, de trois, quatre ou même cinq personnages portant même nom et même prénom. Comment procéder dans des cas pareils ? Choisir l'ancêtre qui paraît le plus reluisant, ainsi que faisait innocemment tel amateur en mal d'une généalogie familiale ? Reconnaître honnêtement qu'on ne peut trancher, ni, par conséquent, remonter plus haut ? En tout cas, l'obstacle est d'importance.

Quels sont les gros bonnets de l'époque ? A Sainte-Croix, c'est Claude Mutrux qui vient en tête, avec une fortune nette de 1670 florins ; il est suivi par Claude Gonthier (1210 fl.), Jean Jaccard (960 fl.), Louis Recordon (900 fl.), Petit François Bornand (720 fl.), Antoine Perrier (650 fl.), Guillaume fils de feu Jean Perrier (600 fl.), etc.

A Bullet, la plus grosse fortune est celle de Petit Jaques Gaillard, avec 550 florins ; viennent ensuite Jean Bugnon (420 fl.), Jean Aymonet (370 fl.), Grand Pierre Thévenaz (350 fl.), Jean Champod et Nicolet Robellaz avec chacun 340 florins, etc. Ces chiffres sont sensiblement inférieurs à ceux de Sainte-Croix.

Que représentent ces fortunes ? Ce n'est pas le lieu ici de discuter de la valeur réelle et du pouvoir d'achat des monnaies du XVI^e siècle. Disons simplement, pour fixer un peu les idées, que le florin de 12 sous pouvait équivaloir, approximativement, en 1550, à un pouvoir d'achat de 1939 de 20 à 25 francs. La plus grosse fortune de Sainte-Croix serait donc de 35.000 francs environ, celle de Bullet de 12.000. Mais l'on peut, puisqu'il s'agit de chiffres de la même époque en une même monnaie, étudier d'abord la répartition de la richesse dans chacun de nos deux villages, puis juger ensuite de la pauvreté ou de la richesse relative de leur population en la comparant à celle d'autres parties de notre pays à la même date, en nous servant pour cela des autres registres de la taille.

Premièrement, à quelle classe sociale appartiennent les riches ? Le registre ne nous le dit ni pour Sainte-Croix ni pour Bullet,

car il ne contient aucune indication de profession. Mais pour d'autres localités, les registres sont moins avares de renseignements ; on voit alors que la plupart des grosses fortunes n'appartiennent pas à des familles nobles, mais sont entre les mains de notaires ; ainsi, à Yverdon, égrège Amy Mandrot déclare une fortune nette de 4000 florins¹, alors qu'un autre Mandrot, Guillaume, n'en a que 300² ; à Nyon, Rolet Canel, notaire, annonce 1825 florins, Jaques Besson, notaire, 5091 fl., et Jaques Gaudin, notaire encore, 7775 florins³ ; à Lutry, le notaire Etienne Richard en a 1019⁴, et le fils de feu égrège Jean Croserens 1614⁵. Il est donc permis de supposer qu'à Sainte-Croix aussi les fortunes les plus élevées sont entre les mains de familles notariales.

Mais il est bon de remarquer que ces fortunes ne sont pas de très grosses ni même de grosses fortunes ; deux seulement dépassent les 1000 florins. Claude Mutrux n'est pas un richard. La différence entre ces fortunes et les autres n'est pas bien grande. Si l'on prend les 112 chefs de famille de Sainte-Croix, on voit que chacun d'eux dispose en moyenne d'une fortune de 212 florins environ ; si l'on laisse de côté les 10 familles qui n'ont rien, la moyenne pour les possédants est de 230 florins environ ; 61 familles possèdent moins de 180 florins, 10 familles entre 180 et 240, 31, plus de 240 florins. Cette répartition nous donne l'image d'un petit village de montagne, où les conditions générales sont sensiblement les mêmes pour toute la population ; il y a une majorité de petits paysans, quelques artisans, le charpentier, le maréchal, le meunier, peut-être le boucher, le boulanger et le tavernier ; il y a aussi deux ou trois familles de notaires, qui fournissent les officiers publics, le curial de la justice, le lieutenant du châtelain, le receveur ; enfin il y a quelques familles adonnées à l'industrie à ses débuts (exploitation des mines de fer, hauts fourneaux, forges et mar-

¹ A.C.V., Bp 16, p. 4.

² *Ibidem.*

³ A.C.V., Bp 15, fo. 8 et 9.

⁴ A.C.V., Bp 13, p. 5.

⁵ *Ibidem.*

tinets) ; cette industrie appartient probablement, comme à Vallorbe, à des familles notariales.

A Bullet, l'image tirée des chiffres est très semblable, quoique les chiffres soient plus faibles ; la fortune moyenne est de 120 florins par famille ; sur les 64 familles de Bullet, 10 n'ont aucun bien, 25 possèdent moins de 100 florins, 7 entre 100 et 140, et 22 ont plus de 140 florins. C'est le même tableau général, une population de petits paysans montagnards peu aisés. A Baulmes, d'après le même registre, on trouve 43 familles possédantes et 19 sans fortune ; la fortune moyenne est de 180 florins. De nouveau l'aspect d'ensemble est analogue, avec cependant une augmentation à la fois proportionnelle et absolue de ceux qui n'ont rien.

Passons maintenant à Lavaux. Le nombre des grangiers, ne possédant rien en propre, est beaucoup plus fort que dans le Jura ; il atteint près du quart de la population ; ainsi, à Saint-Saphorin, il y a 46 familles sans fortune contre 148 familles possédantes¹ ; la moyenne de la fortune est maintenant de 440 florins si l'on compte toutes les familles, de 575 florins si l'on ne tient compte que des possédants ; c'est deux à trois fois plus que dans le Jura. Comme il est naturel, l'écart entre les fortunes, grandes et petites, est beaucoup plus considérable ; c'est ainsi qu'à Saint-Saphorin, à côté des nombreux sans-le-sou, Bon Chevalley avoue 2049 florins², Guillaume Chevalley 1430³, noble Pierre de Gruffy (d'une famille de notaires) 2710⁴, Jean Magnin 1271⁵, etc. ; à Rivaz, les fortunes sont encore plus fortes : Jean Ruchonnet (d'une autre famille de notaires) annonce 5218 florins⁶, Pierre Vulliamoz 5159⁷, Georges Gumoens (encore une famille de notaires) 3361 ; on trouve encore un Pierre Jordet, un François Dupont, un Jean Cossy, qui tous possèdent plus de 2000 florins⁸. Arrêtons cette

¹ A.C.V., Bp 13, p. 77 sqq. ² *Ibidem*, p. 77. ³ *Ibidem*, p. 77.

⁴ *Ibidem*, p. 78.

⁵ *Ibidem*, p. 79. ⁶ *Ibidem*, p. 82.

⁷ *Ibidem*, p. 82.

⁸ *Ibidem*, p. 82 sq.

énumération, en remarquant qu'il s'agit uniquement de familles bourgeoises de l'endroit et qui y sont domiciliées, et non de familles nobles du dehors possédant de grands domaines à Lavaux. Notons que la moyenne de 575 florins par famille est tirée à Saint-Saphorin de tous les feux de la paroisse, en y comprenant les Monts, Puidoux, Chexbres et les divers hameaux ; si l'on n'avait pris que le bas, avec les bons vignobles, le chiffre serait encore plus élevé.

La région de Lavaux est bien plus riche que celle de Sainte-Croix ou du pied du Jura, la vigne est alors encore d'un grand rapport ; on s'en rend aisément compte en comparant le prix de la pose de vigne avec celui, bien inférieur, de la pose de pré ou de champ. La fortune est à Lavaux plus considérable, et elle y est en même temps bien plus inégalement répartie, étant pour la plus grande part entre les mains de quelques familles seulement.

En regard de cette richesse, Sainte-Croix est en 1550 une contrée pauvre, qui vit de l'agriculture de montagne et où l'existence est difficile ; c'est l'industrie seule qui lui permettra de prendre le développement actuel.

Louis JUNOD.